

Vape : 16.000 façons de rendre les adolescents accros

Objets ludiques, parfums régressifs et molécule synthétique ultradépendogène : la vape, loin d'être anodine, cible les jeunes et les enferme dans une nouvelle forme de dépendance à la nicotine.

ANNE-SOPHIE LEURQUIN

Ça sent la fraise, le chewing-gum, la vanille ou encore le mojito : plus de 16.000 arômes ont été identifiés. Ça ressemble, au choix, à un stylo, un fluo, une peluche, un rouge à lèvres ou même un pull à capuche (!). Parfois, ça clignote ou ça abrite un jeu vidéo. Le point commun ? Ça se tète en continu (sans connaître la quantité de nicotine inhalée), soulevant à chaque bouffée un nuage de fumée au parfum chimique.

Déguisés en objets ludiques aux saveurs régressives, les dispositifs de vapotage ciblent ouvertement les jeunes, jusqu'à initier les plus précoces à la dépendance nicotinique. « C'est la sucette du XXI^e siècle », ironise le tabacologue Martial Bodo (HUB-Bordet), qui voit affluer des adolescents accros. « Il s'agit toujours du même objectif pour les cigarettiers : rendre les gens dépendants à la nicotine. »

Un leurre orchestré, une dépendance qui progresse

Derrière les promesses de nocivité réduite et les emballages acidulés se dissimule une industrie stratégique, déterminée à renouveler sa base de clientèle. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : selon l'OMS (2022), 12,5 % des adolescents européens vapotent régulièrement, contre seulement 2 % des adultes. Dans certains pays, la vape dépasse la cigarette en termes de prévalence chez les jeunes.

Selon la dernière enquête européenne sur l'alcool et d'autres drogues en milieu

scolaire (Espad), 44 % des élèves de 15 à 16 ans ont déjà vapé, tandis que la cigarette classique recule (32 %, contre 68 % en 1995). Plus alarmant encore, 16 % des jeunes déclarent une première bouffée avant 14 ans. Le double usage (cigarette + vape) quotidien concerne 14 % des élèves (15 % chez les filles, 12 % chez les garçons), renforçant les risques de dépendance durable.

Si l'on zoome sur la Belgique, on constate que l'usage de la puff a progressé de 15 % en deux ans, atteignant 39 % des quelque 300 jeunes (11-24 ans) interrogés par l'association Fares. Le ministre de la Santé, Frank Vandenbroucke, alertait fin mai sur cette normalisation du vapotage parmi les jeunes générations : « C'est une menace pour la santé publique dont on doit se saisir. Nous devons agir, et vite. » Il pointait également l'émergence de substances dangereuses et la présence de cannabinoïdes synthétiques dans certains produits en circulation, comme l'a récemment révélé un reportage de la VRT.

L'illusion mensongère du « NoNic »

Parmi les évolutions les plus préoccupantes du marché de la vape figure la diffusion d'une molécule de synthèse, la 6-méthyl-nicotine, également appelée

métatine. Présentée sous des appellations trompeuses telles que « NoNic », elle se promeut comme une alternative sans nicotine... alors qu'elle en mime les effets avec une puissance addictive trois à cinq fois supérieure. Identifiée en France dans des e-liquides et des sachets oraux, cette molécule commence également à circuler en Belgique, où sa commercialisation est illégale.

Les géants du tabac, comme British American Tobacco (BAT), Philip Morris International (PMI) et Impérial Brands, ont tous investi dans le secteur du vapotage. En se positionnant sur le terrain de la prévention, l'industrie du tabac cherche à se donner une légitimité morale, mais agit en sous-main pour retarder l'application de réglementations strictes, comme l'ont révélé des enquêtes du *Times* et du *Monde*. Du temps gagné pour continuer de cibler les jeunes à travers des stratégies de marketing sophistiquées sur internet.

Une bombe à retardement

Au-delà des stratégies marketing classiques, le vapotage s'impose aussi dans la culture populaire, dans les séries, les films ou les clips musicaux. Signe d'appartenance de toute une génération, la cigarette électronique masque, sous ses dehors cool, les dangers pour la santé et

Derrière les promesses de nocivité réduite et les emballages acidulés se dissimule une industrie stratégique, déterminée à renouveler sa base de clientèle.

© PHOTO NEWS.

les risques d'addiction. Or la vape a des effets passerelle vers le tabac qui ont été documentés par la recherche, comme le souligne le Dr Daniel Chen, chercheur à l'université d'Oxford : « Les jeunes qui n'ont jamais fumé sont trois fois plus susceptibles de commencer à consommer du tabac après avoir utilisé une cigarette. » Il plaide pour un changement de paradigme : « La question n'est pas de savoir si la fumée de cigarette est plus nocive que celle de la vape, ou inversement, mais de respirer de l'air pur. »

Bien que les effets à long terme du vapotage restent encore partiellement documentés, les signaux épidémiologiques et toxicologiques s'accumulent. Selon la docteure Ranti Fayokun, experte de l'OMS, certaines substances présentes dans les e-liquides favorisent la production d'espèces réactives de l'oxygène, induisant inflammation pulmonaire, stress oxydatif et dommages cellulaires. Ces altérations, observées dès les premières expositions, pourraient favoriser l'apparition de pathologies respiratoires chroniques, voire de lésions durables du système pulmonaire chez des sujets jeunes et jusque-là en bonne santé. Une bombe à retardement dissimulée derrière un écran de fumée qui sent le bon.

L'appel de seize pays européens pour en finir avec les arômes des e-cigarettes

Présente à Bruxelles, fin mai, pour la journée mondiale sans tabac, la docteure Ranti Fayokun, experte auprès de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), rappelle le triple but des arômes : masquer le goût âcre du tabac, atténuer la perception du danger et renforcer l'ancrage comportemental. Elle alerte également sur les moyens de contournement réglementaire mis en place par l'industrie, notamment via des accessoires aromatisants (gouttes, capsules, marqueurs olfactifs) ajoutés après l'achat, échappant ainsi aux interdictions formelles. Face à cette dérive, un front politique européen commence à se structurer.

Plusieurs Etats membres ont récemment plaidé pour l'interdiction pure et simple des arômes dans les produits nicotinés. Cette demande s'inscrit dans le cadre d'un appel plus large porté par seize ministres des Finances et de la Santé, dont Frank Vandenbroucke, réclamant une révision de la directive européenne de 2011, jugée obsolète face à l'explosion des nouveaux produits du tabac et de la nicotine. Cette carence législative a favorisé l'accessibilité de ces produits, même auprès des mineurs. Les Pays-Bas, pionniers en la matière, ont interdit en 2023 tous les arômes dans les e-cigarettes, à l'exception du

goût tabac. Résultat : les ventes d'e-cigarettes y ont chuté de 40 %, et les cas de maladies respiratoires liées au vapotage ont diminué de 22 %. Ces chiffres démontrent l'efficacité d'une telle mesure et renforcent l'appel de l'OMS à généraliser l'interdiction des arômes et de leurs analogues synthétiques. Si plusieurs pays, comme la Belgique (qui a banni les puffs jetables, interdit leur exposition et taxé les e-liquides), ont d'ores et déjà pris des mesures nationales, les écarts réglementaires persistants au sein de l'Union compliquent les efforts de santé publique. L'interdiction des arômes fait partie des recom-

mandations prioritaires de l'OMS et des ONG spécialisées, qui y voient un levier immédiat de protection des mineurs. L'enjeu est clair : il s'agit désormais de mettre un terme à une stratégie commerciale délibérément tournée vers la vulnérabilité des plus jeunes en leur donnant l'impression de fumer du milk-shake ou des bonbons. Mais pour être pleinement efficace, cette interdiction doit être harmonisée au niveau européen. En l'absence d'une telle coordination, les industriels continueront d'exploiter les failles transfrontalières, transférant leurs activités vers les marchés les moins régulés. A.-S. L.